

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel pour raisons de sécurité, dans la salle communale Aqui Sian Ben, sous la présidence de M. NIGUES Davy – 6^{ème} adjoint au maire de la commune

Présents : Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – ISNARD Robert – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes et MM. MISTRAL Hervé – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – VARELA Nicolas – BOUALEM Sofiane

Absent(s) excusé(s) : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	26
Vote pour :	12
Vote contre :	14
Abstention :	7

N° 40/24 – Comptes de gestion du receveur municipal – budget principal de la Commune – budget annexe zone de la Chapelette – budget annexe service des pompes funèbres – Exercice 2023

Rapporteur : Mme SALVAT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail

des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Il est demandé à l'assemblée:

- De statuer sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- D'approuver les Comptes de Gestion du Receveur Municipal pour l'année 2023 pour le budget principal de la Commune, ainsi que pour ses deux budgets annexes de la zone de la Chapelette et du service des pompes funèbres.

Où le rapporteur en son exposé, et après avoir pris acte des voix contre des 14 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin » et de l'abstention des 7 Elus du groupe « Saint-Martin avant tout », la délibération est rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le conseil municipal en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 11 avril 2024.

Davy NIGUES
6^{ème} Adjoint au Maire
Le Président de séance

Martine AMSELEM
1^{ère} Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

